

## ARRÊTE N°2026-AM-06

**OBJET** : Autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation au 91 avenue des charmes, 94120 Fontenay-sous-Bois

### LE MAIRE,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.631-7 et L.631 7-1 et suivants, relatifs au changement d'usage de locaux d'habitation,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'EPT Paris Est Marne & Bois approuvé par la délibération n°DC 2023-146 du Conseil de Territoire Paris Est Marne & Bois en date du 12 décembre 2023 rendu exécutoire à compter du 10 janvier 2024,

**VU** la Délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2010, mettant en place les nouvelles modalités de la Loi de Modernisation de l'Économie pour les changements d'usage de locaux du 4 août 2008,

**CONSIDERANT** la demande susvisée,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Direction de l'Habitat Durable et Solidaire de la Ville de Fontenay-sous-Bois,

**CONSIDERANT** qu'il s'agit d'une domiciliation entraînant la transformation partielle de l'habitation en bureau de société,

**CONSIDERANT** qu'aucune mesure de protection particulière du parc de logement ne s'impose dans le secteur,

### ARRÊTE

**Article 1** : La présente autorisation est accordée à TOURNAYRE Vincent, pour le changement d'usage partiel du local d'habitation situé au 91 avenue des charmes, 94120 Fontenay-sous-Bois, en bureau de société.

**Article 2** : A défaut pour le bénéficiaire de la présente autorisation de se conformer aux conditions et obligations imposées, il sera requis l'application des dispositions de l'article L 651-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

**Article 3** : Ampliation sera adressée au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

**TRANSMISSIBLE** en  
Préfecture du Val-de-Marne

Publication

le ...27 JAN, 2026.....

Notification

le .....

Certifié exécutoire

Le Maire,

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 15 janvier  
2026

**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
Maire

